

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON
DU 13 DECEMBRE 2007

Etaient présents :

M. ARMAND Christian, Maire, Président de séance.

Mme BLANC, Mrs PERAY, COLLET, Adjoints.

Mmes LEMAITRE, LEANDRE, ROLLI, Mrs CARETTI, DAVIS, GIGI, GIROD, LEVRIER, MOUTTON.

Absent excusé :

M. ZAMORA

Absents :

Mrs. MARTINEK, COLLOMBET, RABILLER.

Ouverture de la séance à 20H00.

1. Mme LEANDRE est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Le Compte rendu du 8 novembre 2007 est approuvé à l'unanimité.

3. DELIBERATIONS :

3.1. DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que certains crédits inscrits au budget primitif 2007 (budget principal) se révèlent insuffisants pour régler les dépenses engagées ou prévisionnelles ainsi que la régularisation des opérations de transfert (articles 2031-2033) et d'amortissement (articles 2031-202).

Par conséquent, il y aurait lieu de prévoir les modifications budgétaires correspondantes sur l'exercice comptable 2007.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

DECIDE de prévoir les modifications budgétaires en annexe sur l'exercice 2007 du budget principal.

(voir détails en annexe).

APPROUVEE A L'UNANIMITE.

3.2. CONVENTION AVEC L'ETAT POUR INSTRUCTION DES DEMANDES D'URBANISME.

Au vu du décret n°2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme,

M. le Maire expose que la commune est dotée d'un plan local d'urbanisme, la délivrance des actes et autorisations d'occuper les sols est de sa compétence.

Selon les dispositions de l'article L.422-8 du code de l'urbanisme la commune peut disposer gratuitement des services déconcentrés de l'Etat pour l'étude technique de celles des demandes de permis, de déclarations préalables ou de certificats d'urbanisme qui lui paraissent justifier l'assistance technique de ces services.

La commune ne disposant pas des services et moyens suffisants pour instruire les dossiers hormis les déclarations préalables ne générant pas de surface hors œuvre nette, et conformément aux dispositions de l'article R.423-15 du code de l'urbanisme, il propose d'en confier, par voie de convention, l'instruction globale hormis les déclarations préalables précitées à la direction départementale de l'équipement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- DECIDE de confier l'instruction des autorisations et actes susvisés relatifs à l'occupation des sols à la direction départementale de l'équipement.

- AUTORISE le maire à signer la convention à intervenir entre la commune et l'Etat et annule la précédente convention portant sur le même objet.

APPROUVEE A L'UNANIMITE.

3.3. CONVENTION AVEC LE SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'AIN POUR PROGRAMME D'ECLAIRAGE PUBLIC DU TERRAIN DE FOOT.

M. le Maire rappelle aux membres présents que dans le cadre de l'aide apportée aux collectivités pour l'extension et la modernisation de l'éclairage public, le Syndicat d'Electricité de l'Ain, a accepté en faveur de notre commune, de participer au financement d'un programme de travaux à réaliser au titre de l'exercice 2007, défini en annexe, concernant des travaux d'éclairage public au terrain de Football de Logras.

Conformément aux nouvelles dispositions adoptées par le Syndicat, celui-ci peut assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux sous convention de mandat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ :**

*de confier au Syndicat d'Electricité de l'Ain la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public à réaliser au titre de l'exercice 2007 au terrain de Football, tels que définis en annexe,

*les termes de la convention de mandat proposée par le syndicat.

-AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

3.4. DEMANDE DE CESSION GRATUITE DE TERRAIN « VIE DE L'ETRAZ »

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le schéma d'aménagement de la zone d'urbanisation future, intégrant les projets d'aménagement connus à ce jour (B.S.L. et "Les Boutons d'Or"), établi en collaboration avec le CAUE de l'Ain.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** la proposition de schéma d'aménagement, et renouvelle son intérêt de concrétiser le bouclage voirie prévu au plan d'occupation des sols approuvé le 14 octobre 1992 (emplacement réservé n°3).

- **DECIDE** que la commune s'engage à réaliser les travaux de voirie nécessaires pour finaliser ce bouclage, qui pourront être financés sur le budget 2008.

- **MANDATE** M. le Maire pour mettre en oeuvre la cession gratuite de terrain prévue par l'article R332-15 du code de l'urbanisme.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

3.5. REFECTION DE LA ROUTE FORESTIERE TRANSVERSALE DU PAYS DE GEX :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la mise en place d'une réflexion collective à propos de la Route forestière transversale du Pays de Gex, concernant les communes de Cessy, Chevry, Collonges, Crozet, Echenevex, Farges, Gex, Péron, Saint Genis Pouilly, Saint Jean de Gonville, Segny, Sergy, et Thoiry, il y aurait lieu de se prononcer sur les questions suivantes :

1. Quelle maîtrise d'ouvrage pour la gestion de l'entretien de la route ?
2. Quelle technique à utiliser pour l'entretien de la route forestière ?
3. Quels usages à prendre en compte comme objectif principal et secondaire ?

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- **PROPOSE :**

1. concernant la maîtrise d'ouvrage, de s'orienter vers une maîtrise d'ouvrage collective pour la gestion de la route forestière du Pays de Gex,

2. concernant la technique et les implications financières, que dans l'optique d'un usage forestier de la route, la technique à mettre en oeuvre lors des phases de réfection sera le revêtement bitumineux pour les sections en pente, et le terrain naturel pour les autres zones,

3. de poursuivre cette réflexion en prenant en compte à court terme l'usage principal d'exploitation forestière comme objectif, tout en préservant la possibilité d'évoluer vers la prise en compte d'autres usages (notamment tourisme) à plus long terme,

- **DEMANDE à l'ONF, dans le cadre de l'étude,**

1. de proposer un scénario de création d'une association syndicale autorisée, et un outil d'aide à la décision pour la question du financement des travaux entrepris par l'association syndicale,

2. d'établir une planification des travaux de réfection et d'entretien par tronçon cohérent pour les quinze prochaines années en incluant une estimation des coûts des travaux,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

3.6. INDEMNITE STAGIAIRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Amélie FILIPPI a effectué un stage au secrétariat de mairie durant 6 semaines entre le 1^{er} octobre et le 14 décembre 2007.

Compte Tenu du travail effectué, il propose de lui attribuer une indemnité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- DECIDE de verser à Amélie FILIPPI une indemnité de 230 €.

APPROUVEE A L'UNANIMITE.

4. POINTS DIVERS :

4.1. Centre de Loisirs.

Mme Blanc informe l'assemblée que pour être conforme au contrat Temps Libre de la CAF, il faut prévoir au budget 2008 : 48 500 Euros financé à environ 50 %. Accord à l'unanimité du conseil municipal.

4.2. FINANCES

4.2.1 Réalisation du budget

S.A. GIROD SIGNAUX : 4 599.72 € (signalétique).

SA CAMIF : 154.28 € (rétroprojecteur).

DESAUTEL : 320.76 € (extincteur Poutouille).

SA PUBLIPRINT : 200.26 € (annonce pour DIG Groise)

RESEAU FERRE DE FRANCE : 39 450 € (acompte déplacement Passage à Niveau).

4.2.2 Trésorerie

En caisse au 4 décembre 2007 : 239 344.28 €.

En 2007, nous n'avons pas utilisé la ligne de trésorerie.

4.2.3 Rétrocession genevoise

Présentation du montant de la répartition genevoise.

4.2.4 Subvention

Accord du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance pour la vidéosurveillance : 6125 €.

4.2.5. Budget 2008

Pour la salle de Champ Fontaine, Mme Blanc propose de prévoir le remplacement du lave vaisselle acquis en 1992 qui tombe en panne régulièrement et l'acquisition d'une nouvelle armoire de rangement en raison de l'augmentation des effectifs à la cantine scolaire. Pour un coût total 4 030 € HT

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

4.3. VOIRIE

4.3.1. Rue Dommartin.

Point sur les travaux (H. PERAY).

4.3.2. Route de la Plaine et rue du Molard.

M. Le Maire expose à l'assemblée que la CCPG souhaite continuer et terminer les travaux d'assainissement de Greny en installant le réseau route de la Plaine, rue du Molard et route de Lyon. Il faudrait que la commune en profite également pour refaire les réseaux secs et les eaux pluviales route de la Plaine en association avec le conseil général propriétaire des routes départementales. M. Ducret géomètre doit fournir rapidement un avant-projet pour l'inscription du projet au budget 2008.

La CCPG a présenté aux riverains de la rue du Molard le projet du réseau d'eaux usées qui passe entre les habitations et le Groise. La CCPG attend le retour de l'accord de tous les propriétaires pour lancer les travaux. M. Le Maire précise également que la CCPG financera 50% des travaux prévus sur les berges du Groise.

4.3.3. Route de Lyon.

M. le Maire informe l'assemblée que suite à une dernière réunion de la commission d'urbanisme et concernant l'aménagement des carrefours route de Lyon à Logras l'appel d'offre est en cours.

4.3.4. Route du collègue

M. Le Maire informe l'assemblée que l'agent en charge de la Police de l'eau refuse un busage provisoire du ruisseau « Le Martinet », afin de sécuriser le temps du gros-œuvre, l'accès du collègue, et exige la construction d'un pont même si la commune s'engage à réaliser ces travaux plus tard.

Un courrier sera fait à M. Le Préfet pour laisser faire ce busage provisoire et laisser à la commune le temps de présenter un dossier « loi sur l'eau » nécessaire, même pour la réalisation d'un pont.

Accord à l'unanimité du conseil municipal sur le devis de Ain Géotechnique d'un montant de 2 679.04 € TTC pour la réalisation du dossier.

4.4. ECOLE

4.4.1. Rentrée 2008

M. Le Maire informe l'assemblée que suite à la demande de l'éducation nationale et en accord avec le directeur d'école nous devrions avoir 2 enfants de plus à la rentrée 2008 soit 218 au lieu de 216 élèves.

4.4.2. Conseil d'école

M. le Maire informe l'assemblée du 1^{er} conseil d'école avec à l'ordre du jour le règlement intérieur, le bilan de rentrée, le point sur les travaux d'été et les problèmes de circulation.

4.4.3 Financement par le public des écoles privées.

M. le Maire informe que les députés ont approuvé le fait que, si une commune a sur son territoire une école permettant de scolariser tous les enfants, elle n'a pas à financer une école privée.

4.5 CANTINE

4.5.1. Compte-rendu de la réunion publique du 6 décembre (Mme BLANC).

Les points suivants ont été abordés :

- avertissements aux enfants,
- qualité des repas fournis par Scolarest,
- organisation des deux services de la cantine.
- organisation de la prise en charge des enfants entre 11 h 30 et 13 h 20.

4.5.2. Demande du Sou des Ecoles pour régularisation de la convention.

M. le Maire informe l'assemblée que l'association du Sou des Ecoles ne souhaite plus participer au financement du personnel de la cantine. Etant donné que le bilan de la cantine n'est pas déficitaire après le règlement de la participation, le conseil municipal, à l'unanimité, préfère financer la totalité des sorties piscine et des cours de musique qui sont plus du ressort de la collectivité, soit une augmentation de subvention de 1 600 €.

4.6. CIMETIERE

Présentation par M. Collet du nouveau plan des lieux.

Il est décidé de modifier la partie des places en « terrain commun » en la réduisant au profit de la partie des « concessions trentenaires ». La cabane sera démontée et installée à l'extérieur du cimetière, près de l'entrée côté Jura.

5. COMPTE-RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

5.1. SIVOS

Compte-rendu de la réunion des 13 novembre et 6 décembre :

M. le Maire informe que le principe du mur d'escalade a été accepté par les membres du Sivos pour un montant approximatif de 100 000 € TTC. L'ouverture des plis suite à l'appel d'offre est positif puisque nous rentrons dans l'enveloppe globale, il faudra renégocier pour certains lots qui sont nettement supérieurs aux estimations.

5.2. SIDEFAGE

Compte rendu de la réunion du 29 novembre (M. COLLET).

Le comité syndical a :

- Voté à l'unanimité la réunion des budgets annexes « Collectes Sélectives » et « Compostage » en un seul intitulé « Tri/Recyclage » et le Changement d'appellation du budget « Unité de Traitement » en « Transfert/Incinération ».

- Examiné les orientations budgétaires pour 2008.

- Voté le maintien des tarifs et cotisations 2008 (1 € par habitant pour le budget général et 2 € HT par habitant pour le tri sélectif).

- Voté la suppression de la participation de la CCPG (4 820 €) en 2008 suite à la modification des horaires d'ouverture de la station de transfert de Crozet (plus de train le samedi).

Le président fait le point sur les rejets de dioxine par l'usine : tous les contrôles (programmés et impromptus) font apparaître un taux inférieur de près de 50% par rapport aux limites fixées par l'UE, ceci pour les 2 lignes.

5.3. CCPG

5.3.1. Eau et Assainissement

M. le Maire présente à l'assemblée le rapport sur le prix et la qualité de service de l'eau et de l'assainissement. Pour le public, il est disponible au secrétariat.

5.3.2. Déchets

Compte-rendu de la réunion du 28 novembre (M. Collet).

Suite au rapport de TRIVALOR

- Réorganisation des déchetteries : La commission donne un avis favorable au scénario 2 proposé, à savoir :
 - à court terme, création de deux déchetteries : une sur le secteur GEX/ECHENEX et une sur le secteur GRILLY/DIVONNE.
 - à moyen terme : création d'une déchetterie sur le secteur FERNEY/ORNEX.
 - la déchetterie de PERON reste en place; celle de SAINT GENIS pourrait être déplacée entre SAINT-GENIS et THOIRY à long terme.
 - La déchetterie de Versonnex sera donc supprimée, et se pose donc le problème de l'affectation du site à une autre activité. A suivre
- Il y aura donc 5 déchetteries dans le futur.
- Aménagement des horaires des employés des déchetteries pour être au plus près des volumes de fréquentation par le public. Affaire A suivre

5.3.3. Vidéosurveillance

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la CCPG finance une étude pour la mise en place d'une vidéosurveillance sur tout son territoire. Des caméras extérieures ont été demandées pour surveiller les extérieurs de la place Saint-Antoine, le bâtiment des sociétés et la salle Champ-Fontaine. Le local voirie –pompiers sera surveillé avec la caméra du gymnase.

5.3.4. Social

M. le Maire informe l'assemblée que pour notre secteur il y aura une crèche de 24 places à Thoiry et une 2^{ème} de 24 places également à Challex ou à Saint-Jean. Le bureau de la CCPG devra faire le choix.

5.3.5. Culture

Compte rendu de la réunion du 12 décembre 2007 (M. COLLET).

Développement culturel

- Budget 2008 axé sur :
 - les aides aux festivals artistiques (10 festivals ou spectacles) : **BP 2008 : 60 000 €**. Arts de la Rue « Tôt ou t'arts ». PERON est sollicité :
 - à la création et à la diffusion de spectacles amateurs gessiens (5 créations) : **BP 2008 : 35 000 €**.
 - à la création et à la diffusion de spectacles valorisant l'héritage de Voltaire (Saison Voltaire): **BP 2008 : 55 000 €**.
 - aux manifestations à caractère exceptionnel, tels que projets pédagogiques, initiatives nouvelles (4 projets) **BP : 12 000 €**.
 - Création d'agenda culturel semestriel dans le cadre du CDRA pour informer les gessiens et diffuser le calendrier des manifestations **BP 2008 : 31 000 € (Subvention région : 10 300 € ; sponsors : 1 000 €)**
 - Pré inventaire dans le cadre du patrimoine dans le cadre du CDRA du patrimoine bâti, archéologique et paysager du territoire de la CCPG. **BP 2008 : 24 000 € (Subvention région : 1 020 € ; FCTVA : 3 700 € ; recette d'investissement : 7 720 €)**
- Réhabilitation et animation du Fort l'Ecluse reprise par la CCPG
- Fonctionnement : **BP 2008 : 198 400 €** en dépenses : **10 300 €** en recettes.
- Investissement : **BP 2008 : 24 000 €** en dépenses : **7 720 €** en recettes.

6. COMPTE-RENDU COMMISSIONS COMMUNALES

6.1 URBANISME

Réunion de la commission

Le 10 décembre 2007

Permis de Construire :

- Flamens N., création d'un garage, route de Chanvières. Avis défavorable.
- Reynard G., Abri de voitures, route de Lyon. Avis favorable.
- SCI Les Côteaux de Logras, demande de Lotissement, rue du Branland. En attente.

6.2. SOCIETES

Compte-rendu de l'assemblée générale de l'Ecole de Musique du 15 novembre 2007 (M. COLLET).

- Rapport financier : exercice 2006-2007 est équilibré à 134 000 € avec une subvention du CG01 de 15 300 €
- Effectifs 2007-2008 en baisse.
- Coûts horaires mensuels :
 - o Solfège : 42,5€
 - o Instrument : 57,5€
- Problèmes mis en évidence :
 - o Transfert souhaitable de la gestion comptable à un organisme professionnel ou associatif spécialisé.
 - o Les fonds propres de l'école se monte à 34 000 € ; il faudrait assurer un montant de 50 000 €

minimum.

- o Changement du matériel informatique indispensable (nouveaux logiciels URSSAF incompatible avec le matériel actuel trop ancien).

6.3. COMMUNICATION

Compte-rendu de la réunion du 27 novembre 2007 (M. COLLET).

Petit Péronnais N°47. Dernière édition.

7. COURRIER

- M. MARCON pour création à Péron d'une école de rugby. Après avoir vu avec l'association de football qui utilise le terrain d'entraînement à la même heure, il sera fait une proposition d'utilisation du terrain le dimanche matin.

8. DIVERS

Prochaine réunion du CM prévue le **jeudi 17 janvier 2008**.

SEANCE LEVEE A 0 H 30.

VOIR ANNEXE ci-dessous, concernant la délibération « Décisions modificatives ».

<i>opération/chapitre</i>	<i>article</i>	<i>intitulés</i>	<i>Pour mémoire BP/DM</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>observations</i>
		SECTION DE FONCTIONNEMENT	405 760,00	-4 000,00	-4 000,00	
042	6811	dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	0,00	8 330,00		PLU 7812,20 (1/5 frais2002-2006) frais études 2001 1/3
022	022	dépenses imprévues	10 000,00	-10 000,00		
011	611	contrat de prestations de services	23 360,00	-2 330,00		pris s/éch,syst,lampes
74	7478	Groupements de collectivités	315 000,00		-11 500,00	CFG estimée 303 850
75	752	Revenus des immeubles	52 000,00		1 900,00	
013	6419	remb,sur rémunération personnel	3 500,00		1 500,00	
013	6459	remb,sur charges sociales	0,00		1 300,00	
77	7788	Produits exceptionnels divers	1 900,00		2 800,00	
		SECTION D'INVESTISSEMENT	222 723,00	84 766,00	84 766,00	
041*	21533	réseaux câblés	0,00	21 152,00		régul,BE07 art,238 électr,rurale fontaine chargonnet (94) Bourg (95) SIEA
041*	238	avances sur commandes immobilisations corporelles	0,00		21 152,00	régul,BE07 art,238 électr,rurale SIEA transf, 21533
040*	2802	amort frais documents d'urbanisme	0,00		7 813,00	PLU 7812,20 (1/5 frais2002-2006)
040*	28031	amort frais d'études	0,00		517,00	frais études 2001 1/3
20*	202	frais documents d'urbanisme	0,00	46 747,00		transfert dép, ZAC (2003-5)
21*	2111	terrains nus	0,00	435,00		plan topo parking rte lyon/pougny (2002)
23*	2313	constructions	3 214,00	1 168,00		étude CAL PACT (1999)
23*	2315	installations techniques	38 339,00	24 540,00		plan/études trav,rte lyon (2001-2004) /musse (2004)
23*	2318	autres immobilisations corporelles	0,00	4 385,00		étude EV CAUE(2000)-plan terrain foot/skate(2003)
20*	2031	frais d'études	0,00		77 275,00	transfert dép, (1999-2006)
ONI	2188	autres immobilisations corporelles	7 413,00	395,00		aspirateur GD1010
op, 43	2315	installations techniques	144 141,00	-14 056,00		rue du mail /20000 projet à revoir
op,53 PLU	1311	subventions d'équipement transf,	0,00		1 500,00	DGD numérisation PLU
Op, 66 protection et surveillance CSE	1348	autres fonds	0,00		6 125,00	vidéosurveillance éligible fds prévoyance délinquance
op,65	1641	emprunts en euros	29 616,00		-29 616,00	

*= écritures de régularisation